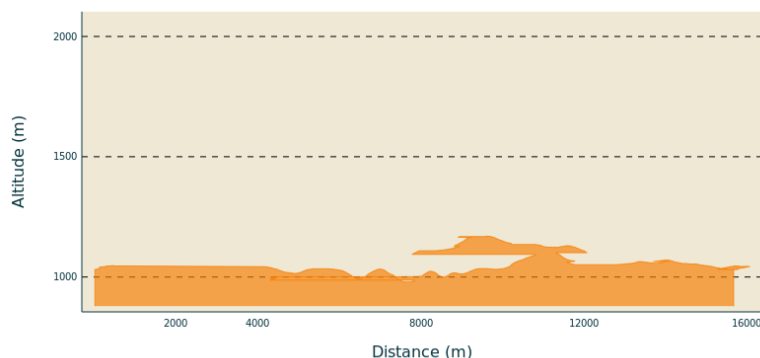


Boucle Sud - N°34

Pays de Lamastre - DESAIGNES



Profil altimétrique



Altitude min 0 m Altitude max 0 m

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 4 h

Longueur : 15.7 km

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Faune - Flore, Patrimoine agricole

Itinéraire

Départ : Panneau face au lac de Veron (route D120 Saint-Agrève)

Arrivée : Panneau face au lac de Veron (route D120 Saint-Agrève)

Balisage : GR PR

Communes : 1. DESAIGNES 2. SAINT-AGREVE 3. SAINT-JEAN-ROURE

1. Au départ, au bord de la D120 face au lac de Veron, suivez le balisage . Monter le large sentier face au lac.
2. Prendre à droite par la petite route et la suivre sur 300 m.
3. Au poteau La San Martine, suivre St Jean-Roure 12,4 km / Les Balayes Nord 3,8 km.
4. A la 1ère intersection, aller à droite direction *Rilhac* (restaurant). Poursuivre par le chemin.
5. A partir de la petite route poursuivre à gauche sur 150 m à *La Roche*.
6. Aller ensuite à droite toujours par le GR 420 .
7. Au carrefour des petites routes à la maison *La Marette*, aller à droite.
8. 400 m après, descendre à droite. Rejoindre plus bas le pont du *Truchet* et remonter par la piste.
9. Au poteau Les Balayes Nord, suivre Saint-Jean-Roure 8,6 km / Les Balayes 0,2 km.
10. Au poteau Les Balayes, suivre Saint-Jean-Roure 8,4 km / Les Barraques 4,2 km. Reprenez le balisage . Longer le ruisseau de l'Aygueneyre et rejoindre les maisons *Truchet*.
11. Prendre la petite route à droite sur 50 m et ensuite à gauche, par la piste longeant le champ.
12. Prendre à gauche la route D478 sur 400 m.
13. Prendre ensuite la petite route à droite en direction de *La Guèze*.
14. 50 m après monter à gauche en direction de la maison *Les Garot* et traverser le bois.
15. Aller à droite par la route D21 sur 700 m.
16. Au poteau Les Barraques, suivre Les Nonières 7,1 km / La Citadelle 0,4 km. Monter la piste.
17. Au poteau La Citadelle, suivre Les Nonières 9,3 km / Serre d'Ambalès 0,8 km. Poursuivre sur la grande piste.
18. Au poteau Serre d'Ambalès, suivre Saint-Agrève 7,7 km / Cadet La Chaudière 1,7 km. Descendre la piste en sous-bois.

19. Faire 100 m à droite par la petite route de *Cadet*.

20.  Au poteau *Cadet La Chaudière*, suivre Saint-Agrève 6 km / La San Martine 4,5 km.

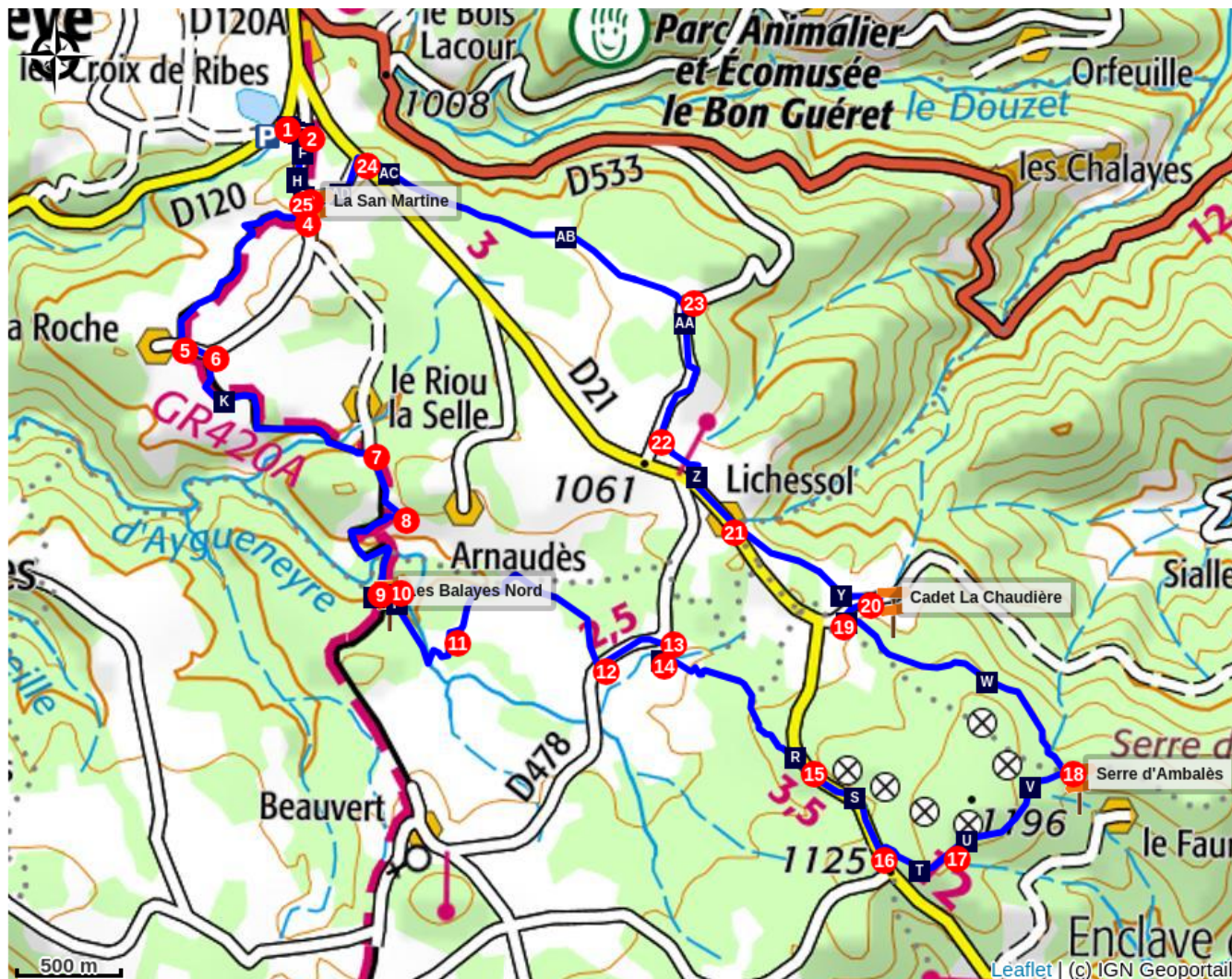
21. A *Lichessol*, suivre sur 400 m la D21 puis aller à droite.

22. Aller à droite sur la petite route. Traverser *le Monteillet*.

23. Au carrefour des routes, tourner à gauche.

24. A *La San Martine*, couper la D21 et aller en face par la petite route.

25.  Au poteau *La San Martine*, suivre Saint-Agrève 1,5 km. Poursuivre par la route et redescendre en direction du lac de Véron.



Comment venir ?

Accès routier

Depuis Saint-Agrève, prendre la direction de Saint-Julien-d'Intres, Saint-Martin-de-Valamas par la D120. A la sortie de Saint-Agrève au niveau du lac de Veron, stationner sur le bord de la route D120. Remonter la piste de terre. Panneau départ.

Parking conseillé

Parking face au lac de Veron, au bord de la D120, Saint-Agrève